



Le recteur,

Vu les articles L.521-1, et D.521-1 à D.521-7 du code de l'éducation ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 24 novembre 2022 ;

Vu l'arrêté ministériel du 7 décembre 2022 fixant le calendrier scolaire national de l'année 2024-2025 ;

Arrêté n°23-24-15
du 09/07/2024

Arrête

Article 1 : Le calendrier national de l'année scolaire 2024-2025 s'applique aux établissements du département du Finistère selon les modalités suivantes :

Prérentrée des enseignants	Vendredi 30 août 2024	
Rentrée scolaire des élèves	Lundi 2 septembre 2024	
Vacances de la Toussaint	Vendredi 18 octobre 2024	Lundi 4 novembre 2024
Vacances de Noël	Vendredi 20 décembre 2024	Lundi 6 janvier 2025
Vacances d'hiver	Vendredi 7 février 2025	Lundi 24 février 2025
Vacances de printemps	Vendredi 04 avril 2025	Mardi 22 avril 2025
Début des vacances d'été (*)	Vendredi 4 juillet 2025 après la classe	

(*) Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.

- Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
- **Les classes vaqueront le vendredi 30 mai 2025** (pont de l'Ascension).
- **Le lundi de Pentecôte (09 juin 2025) est un jour sans école** dit "de solidarité" : Pour les enseignants, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques.

Article 2 : La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Finistère est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Quimper, le 09 juillet 2024

Pour le recteur, et par délégation,
La directrice académique
des services de l'Education nationale empêchée,
La directrice académique adjointe,

Valérie PERRIN